



Convention de partenariat SELAQ

Entre :
d'une part ; la CUB

Et :

L'Association des Maires de la Gironde, Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à 12 rue du Cardinal Richaud, CS 10042, 33070 BORDEAUX CEDEX, représentée par Gérard CESAR, Président

d'autre part.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation de la Communauté urbaine de Bordeaux sur le salon des élus locaux d'Aquitaine les 25 et 26 avril 2013.

Article 2 : Engagements de l'AMG

L'AMG s'engage à :

- Insérer le logo de la CUB sur tous les documents de communication à destination des collectivités locales, sur les affiches et la bâche d'entrée ;
- Fournir le nombre de badges d'entrée souhaité à la CUB ;
- Fournir le nombre d'invitations personnalisées souhaité pour l'inauguration à la CUB ;
- Réserver un stand d'accueil de 36 m² sa disposition de la CUB, en tant que partenaire dans le hall du Palais des Congrès
- Donner un temps de parole au Président de la CUB au cours de l'inauguration
- Citer de façon valorisante la CUB pour la réalisation de l'événement.
- Favoriser la mise en valeur des actions de la CUB auprès de Sud-Ouest notre partenaire presse
- Associer la CUB à deux conférences
- Inviter tous les conseillers communautaires de la CUB à la soirée de gala le jeudi 25 avril 2013 à 19h30 au Pullman Aquitania



Article 3 : Engagements de la CUB

En contrepartie des engagements pris par l'AMG, la CUB s'engage à :

- Relayer auprès de ses agents et dans ses propres publications les informations sur le salon des élus locaux et des agents publics d'Aquitaine
- Verser une somme de 10 000 € à l'AMG
- Prendre en charge l'installation de son stand selon les modalités décrites dans le guide de l'exposant
- S'associer à l'opération « La solidarité, ça conserve » en partenariat avec la Banque alimentaire en faisant la promotion de cette opération par les moyens de communication de la CUB

Article 4 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin après le le salon des élus locaux d'Aquitaine le 26 avril 2013.

Article 5 : Election de domicile

Pour l'application de la présente convention, et notamment pour toute notification, signification ou assignation, les parties conviennent de faire élection de domicile respectivement :

Le Conseil général

L'AMG, sise 12 rue du Cardinal Richaud, CS 10042, 33070 BORDEAUX CEDEX

Article 6 : Enregistrement

La présente convention n'est pas assujettie aux droits de timbre et d'enregistrement. Ces droits s'ils étaient perçus seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Article 7 : Acceptation



Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les dispositions de la présente convention.

Fait à Bordeaux, le2013
En deux 2 exemplaires originaux,

Pour l'AMG
Monsieur Gérard CESAR
En qualité de Président

Pour la CUB
Monsieur Vincent FELTESSE
En qualité de Président

SALON DES ELUS LOCAUX D'AQUITAINE 2013

DEPENSES		HT	RECETTES		HT
SALLE			ACHATS EXPOSANTS		
2 jours de montage		11424,00	stands		
2 jours de salon		17570,00	ateliers de travail		255 131,00 €
1 jour de démontage		5712,00	autres produits		
vestiaire		396,00	SUBVENTIONS		
salle de presse		0,00	Partenariats publics		21 739 €
salles de commission		4936,00	Partenariats privés		15 000 €
amphi C (4 demi journées)		7200,00			
EQUIPEMENT			REFACTURATION		
benne déchets		435,97	soirée		0 €
internet wifi		1299,00	repas déjeuner		0 €
électricité		18173,00	prise en charge du cocktail et de la locat		15 000 €
Structures + moquette + enseigne		20880,00			
nettoyage des stands		1250,36			
film de protection		0,00			
Rails de spots		6359,00			
sonorisation du salon		1055,50			
moquette accueil		4000,00			
technicien son		547,00			
talkie walkie		72,00			
autocollants sur cloisons		4000,00			
badges		5884,00			
tickets vestiaire		81,70			
badage		5150,00			
plantes palais des congrès		2000,00			
espace inauguration (sono, scène, tables)		3000,00			
PRESTATIONS PERSONNEL					
securite incendie		1007,40			
chargés d'accueil		1800,00			
chargés de conférences		1000,00			
chargé de sécurité		1500,00			
photographe		1500,00			
salaires permanents (voir fiche de temps)		52026,00			
PREPARATION					
déjeuner partenariat Edf		91,85			
repas partenariat sud ouest		142,40			
cocktail exposants		476,00			
hébergement		42,70			
déplacements		1500,00			
COMMUNICATION					
PAO		9450,00			
site		4849			
marque page agenda		925,8			
enveloppes A4		1150,00			
enveloppes A5		2000,00			
banque alimentaire		5878,00			
chemise rabat commercialisation 700 ex		1684,00			
feuillets commerciaux 700 ex		670,00			
offre commerciale 700 ex		790,00			
Autocollants		500,00			
brochure		3540,00			
fiches d'inscription 7000		1090,00			
courriers des PAD		880,00			
invitations inauguration 7000		1656,00			
invitations exposants		2850,00			
invitation soirée 3500		1099,00			
guide de l'exposant		720,00			
catalogue 48 pages 5000 ex		10000,00			
Affiches		1450,00			
mallette salon		8200,00			
trophées concours de l'innovation		199,02			
Banque alimentaire		5878,00			
CONFERENCES/ATELIERS					
hébergement intervenants		4000,00			
AFFRANCHISSEMENT/ROUTAGE					
affranchissement		8500,00			
mise sous pli		1450,00			
SIGNALETIQUE					
cravates		54,25			
adhésif stand et accueil		126,00			
panneaux de pôle		990,00			
bâche		2000,00			
plan du salon + programmes atelier		0,00			
accroche		200,00			
RESTAURATION					
déjeuners Casino		592,9			
cocktail soirée de gala		1900,00			
repas Pullman		13035,18			
huîtres et canard		4100,00			
fleurs décoration soirée		755,02			
éclairage		1435,00			
animation soirée		950,00			
déjeuners personnel sur selaq		480,22			
dîner des personnels soirée de gala		950,00			
soirée remerciements salariés		750,00			
hôtel personnel		42,70			
cocktail inauguration		10000,00			
PRESTATIONS SUPPORT					
comptage		496			
expert-comptable		2500,00			
assurance RC spécifique		1000,00			
TOTAL		303277,97	TOTAL		306 870 €

Budget prévisionnel 2011	2010	2011
DEPENSES		
Gestion administrative	<i>réalisé</i>	<i>prévisionnel</i>
charges de personnel 2 postes (SR + GB)	48 000,00 €	51 960,00 €
nouveau poste: ED à 80 %		17 600,00 €
charges sociales	37 023,00 €	37 080,00 €
nouvelles charges avec salaire supplémentaire		12 550,00 €
taxe sur les salaires	2 365,00 €	3 318,00 €
déplacements	24 821,00 €	10 000,00 €
fourniture administratives	3 911,00 €	2 000,00 €
matériel informatique	0,00 €	5 000,00 €
affranchissement	6 884,00 €	5 000,00 €
téléphone et internet	0,00 €	1 000,00 €
frais bancaires	315,00 €	315,00 €
remise de cotisations AMF	153 161,00 €	154 000,00 €
Manifestations : AG, CA, salon des Maires		
Traiteur/Restaurant	39 006,00 €	15 000,00 €
Formation		
vacations	11 885,00 €	0
honoraires	15 841,00 €	9 000,00 €
Information/communication		
site internet	9 365,00 €	350,00 €
bulletin mensuel	5 651,55 €	6 000,00 €
annuaire	2 990,00 €	0,00 €
autres documents: programme de formation	0,00 €	2 000,00 €
Conseil		
technique	11 960,00 €	0,00 €
juridique	5 499,00 €	1 000,00 €
Prestations supports		
expertise comptable	8 372,00 €	8 372,00 €
Total dépenses	387 049,55 €	341 545,00 €
RECETTES		
Cotisations		
AMG	99 286,42 €	99 000,00 €
AMF	220 236,58 €	220 200,00 €
régularisations de cotisations antérieures	6 320,00 €	0,00 €
Subventions		
Mairie 2000 (formations)	6 142,00 €	9 000,00 €
Parlement européen	5 366,00 €	0,00 €
subvention exceptionnelle AMF	0,00 €	
Produits financiers		
	430,00 €	430,00 €
Partenariats		
Privés: FT, La Poste, ERDF, Dexia	8 000,00 €	8 000,00 €
Report 2009		
Remboursements		
Refacturation (repas, hôtel, transport, sécu)	18 507,00 €	15 000,00 €
Services commercialisés		
formations (50 €/80 € par formation)	0,00 €	10 000,00 €
Total recettes	364 288,00 €	361 630,00 €
excédent/déficit	-22761,55	20085

DEPENSES / EMPLOIS		
Gestion administrative	319 023	330 070
Charges de personnel	67 960,00 €	70 960,00 €
Charges sociales	53 895,00 €	55 798,00 €
Taxe sur les salaires	194,00 €	2 365,00 €
Déplacements	14 997,65 €	15 000,00 €
Fourniture administratives	3 416,03 €	3 500,00 €
Affranchissement	8 102,13 €	8 000,00 €
Téléphone	4 499,79 €	4 000,00 €
Frais bancaires	464,51 €	465,00 €
Cotisation AMF	161 416,90 €	165 932,00 €
Amortissement des immobilisations	1 250,00 €	1 250,00 €
Autres dépenses (assurance, déménagement, cotisations, maintenance...)	2 826,70 €	2 800,00 €
Frais de réception	22 070,64 €	20 000,00 €
AG, salon des maires, déjeuners formations et autres		
Vacations formation	7 181,00 €	5 500,00 €
vacations + charges	377,00 €	500,00 €
honoraires formations	6 804,00 €	5 000,00 €
Communication	16 625,60 €	13 455,00 €
site internet	866,60 €	150,00 €
Annuaire	2 990,00 €	0,00 €
Papeterie et documents	5 305,00 €	5 305,00 €
bulletin mensuel	7 464,00 €	8 000,00 €
supports	11 733,00 €	8 000,00 €
Expert Comptable	9 333,00 €	8 000,00 €
expert fiscal	2 400,00 €	
conseil	1 400,00 €	1 400,00 €
Total dépenses / emplois	378 032,95 €	378 425,00 €

RESSOURCES		
Cotisations	346 378,00 €	367 609,00 €
Cotisations	346 378,00 €	367 609,00 €
Subventions	13 779,00 €	8 000,00 €
Mairie 2000	3 108,00 €	1 500,00 €
AMF	10 671,00 €	6 500,00 €
CEE		
Produits financiers	810,76 €	500,00 €
Autres produits	23 510,94 €	19 500,00 €
Partenariats	5 500,00 €	2 500,00 €
Refacturation de frais de formation	17 774,34 €	17 000,00 €
Autres (U...)	236,60 €	0,00 €
Total ressources	384 478,70 €	395 609,00 €
EXCEDENT / DEFICIT	6 445,75 €	17 184,00 €

Budgets prévisionnels 2013

ACTIVITE TRADITIONNELLE			
DEPENSES		RECETTES	
Gestion administrative	332 700	Cotisations	372 000
Manifestations	20 000	Subventions	10 000
Formation	7000	refacturation	7000
Communication	25 000	Produits financiers	2000
Expertise consultation	6 300	Partenariats	0
	391 000 €		391 000 €

Voir budget prévisionnel SELAQ détaillé (feuille A3)

Barème 2012 des cotisations

barèmes 2012 des cotisations communes

- ✓ de 1000 habitants : 30 €
- ✓ 1001-2000 : 40 €
- ✓ 2001-4000 : 60 €
- ✓ 4001-5000 : 90 €
- ✓ 5001-7 500 : 0,04 € par habitant (entre 200€ et 300€)
- ✓ 7501-10000€ : 0,045 € par habitant (entre 337€ et 450 €)
- ✓ 10 001 : 0,10 € /habitant

barèmes 2012 des cotisations EPCI:

- ✓ de 10 000 : 0,02 € / habitant
- ✓ + de 10 000 : 0.02 € / habitant
- ✓ Plafond à 15 000 €